

Si malgré nos recherches, il s'est avéré impossible de joindre les ayants droit d'auteurs ou d'éditeurs d'ouvrages, de cartes postales anciennes ou de photos, dont nous avons néanmoins tenu à reproduire certains documents, nous espérons que cette occasion leur permettra de se révéler à nous. "Droits réservés" pour cette catégorie de documentation.

Document de couverture : *La bataille du Mans* (Coll. et cl. : Musée du Mans).

Réalisation : Joël Bongini

Copyright Editions HORVATH, 27, Bd Charles de Gaulle, 42120 LE COTEAU

I.S.B.N. 2.7171.0608.1

Michel PÉRONNET
René PLESSIX

LA
RÉVOLUTION
DANS LA
SARTHE

1789
1799

HORVATH

SOMMAIRE

Première partie :

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799), par Michel Péronnet	9
LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE (1789-1792)	9
La France en 1789	9
La situation politique en France (1787-1789)	15
La campagne électorale (septembre 1788 - mai 1789)	19
Des Etats généraux à l'Assemblée nationale constituante (mai 1789 - octobre 1791)	21
L'Assemblée législative (1 ^{er} octobre 1791 - 21 septembre 1792) .	41
LA RÉVOLUTION EN FRANCE (1782-1795)	52
La Convention « Girondine » (21 septembre 1782 - 2 juin 1793) .	55
La Convention montagnarde (2 juin 1783 - 10 octobre 1793) . . .	60
Le gouvernement révolutionnaire (10 octobre 1783 - 27 juillet 1794)	63
La Convention thermidorienne (27 juillet 1794 - 26 octobre 1795)	69
LA GRANDE NATION RÉPUBLICAINE (25 octobre 1795 - 10 novembre 1799)	75
Le premier Directoire (octobre 1795 - 4 septembre 1797)	75
Le second Directoire (septembre 1797 - juin 1799)	79
Le troisième Directoire (juin 1799 - novembre 1799)	80

Seconde partie :

LA RÉVOLUTION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE par René Plessix	81
LA PRÉ-RÉVOLUTION (1788)	81
Les analyses de l'abbé Beucher	81
Les assauts contre l'autorité	82
La crise frumentaire	84
Les doléances	85



LA RÉVOLUTION (1789-1799)	89
La Grande Peur et le "Jeudi fou" de Ballon	89
La naissance du département	91
Les troubles liés à la question cléricale	91
Les troubles liés aux difficultés d'approvisionnement :	
le mouvement des taxateurs	98
Les troubles dus à la levée de 300 000 hommes :	
les Vendéens au Mans	102
Girondins et Montagnards	109
La chouannerie dans la Sarthe jusqu'en 1796	112
Les vains efforts de pacification	116
La Sarthe "fructidorisée" (septembre 1797)	120
La prise du Mans par les Royalistes (octobre 1799)	121

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- BERGERON (L.), *La Révolution française*, Paris, 1968.
- FURET (F.), RICHET (D.), *La Révolution française*, Paris, 1966 (nombreuses rééditions).
- GODECHOT (J.), *Les révolutions (1770-1799)*, nouvelle éd. P.U.F., Paris, 1987.
- GODECHOT (J.), *La Révolution française : chronologie commentée*, Paris, 1988.
- PÉRONNET (M.), *50 mots-clé : la Révolution française*, Toulouse, 1983-1988 (avec supplément).
- PÉRONNET (M.), *Le XVIII^e siècle : des Lumières à la Sainte Alliance (1740-1820)*, Paris, 1987 (réimpression).
- SODOUL (A.), *La Révolution française*, Paris, 1964 (nombreuses rééditions).
- TULARD (J.), Fayard (J.F.), Fierro (A.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, 1987.
- VOVELLE (M.), *La Révolution française, images et récit*, 5 vol., Paris, 1985.
- VOVELLE (M.) (sous la direction de), *L'état de la France pendant la Révolution française*, Paris, 1988.



BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE

1) Sources imprimées :

- L'année 1789 dans le Maine*, C.R.D.P., Caen, 1970.
La Province du Maine à la veille de la Révolution, C.R.D.P., Caen, 1967.
BESNARD (F.), *Souvenirs d'un nonagénaire*, mémoires éd. par C. Port, 2 vol., Paris, 1880.
DEDIEULEVEULT (A. de), *La Flèche sous la Révolution (1789-1805)*, *Mémoires du chirurgien Charles Boucher*, La Flèche, 1982.
NEPVEU DE LA MANOUILLÈRE (R.P.), *Mémoires*, publiés par l'abbé G. Esnault, Le Mans, 1878, 2 vol.
ROUQUET (H.), « Les observations de Me Beucher, curé de Brulon (1767-1791) », *La Révolution dans la Sarthe*, t. XXIV, 1929.

2) Ouvrages :

- BALLU (P.), *François Ménard de la Groye*, Le Mans, s.d.
BELLÉE (A.) et DUCHEMIN (V.), *Cahiers de doléances de la province du Maine pour les états généraux de 1789*, Le Mans, 1881-1893, 4 vol.
BERTIN (S.) (sous la dir. de), *Fêtes et Révolution en Sarthe*, Cahiers du collectif républicain de commémoration. Le Mans, 1988, n° 2.
BLIN (P.), *Ephémérides sarthoises pendant la Révolution (8 octobre 1788 - 9 thermidor an II)*, Le Mans, 1917-1924, 2 vol.
BOIS (P.), *Cahiers de doléances du tiers état de la Sénéchaussée de Château-du-Loir pour les états généraux de 1789*, Gap, 1960.
BOIS (P.), *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris-La Haye, 1960, rééd., Paris, 1984.
BOULOISEAU (M.), « La Grande Peur dans le Haut-Maine », *Glanes des Annales Historiques de la Révolution française*, 1960.
BOUTON (A.), *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, 1958.
BOUTON (A.), *Le Maine histoire économique et sociale*, t. IV. *L'aube des temps nouveaux*, Le Mans, 1974.
CHARDON (H.), « Les débuts de Marin Cureau de la Chambre », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1874.
CHARDON (H.), *Les Vendéens dans la Sarthe*, Le Mans, 1869-1872, 3 vol., rééd. Mayenne, 1976.
CHARDON (H.), « Les députés à la Convention jusqu'au 31 mai 1793 », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1869.
DORNIC (F.), « Un problème mal posé : le massacre de Cureau et de De Montesson à Ballon », *Annales Historiques de la Révolution française*, 1951/2.
DORNIC (F.), *L'industrie textile dans le Maine et ses débouchés internationaux (1650-1815)*, Le Mans, 1955.
DORNIC (F.), *histoire du Maine*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1960, rééd. 1984.

- DORNIC (F.) (sous la dir. de), *Histoire du Mans et du pays manceau*, Toulouse, 1975.
- EDOM (J.), « Le récit inédit de la Grande Peur à Clermont », *Cahiers fléchois*, 1980.
- FLEURY (G.), *La ville et le district de Mamers durant la Révolution (1789-1804)*, Mamers, 1906-1911, 3 vol.
- GIRAULT (Ch.), *Les biens d'Eglise dans la Sarthe à la fin du XVIII^e siècle*, Laval, 1953.
- GIRAULT (Ch.), *Le clergé sarthois et le serment constitutionnel*, Laval, 1959.
- GIRAULT (M.), *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV*, La Flèche, 1920.
- LEBRUN (F.) (sous la dir. de), *Histoire des Pays de la Loire*, Toulouse, 1972.
- LEVY (A.), *Le printemps de la liberté*, Cahiers du collectif républicain de commémoration, n° 3, Le Mans, 1988.
- MAITRE (L.), « Tableau de la Province du Maine pendant les assemblées provinciales de 1787 et la Convocation des députés aux états généraux », *La Révolution dans la Sarthe*, IV, 1909.
- MAUTOUCHET (P.), *Le conventionnel Philippeaux*, Paris, 1920.
- MAUTOUCHET (P.), *Les actes des conventionnels en mission dans la Sarthe*, Paris, 1939.
- OURY (Dom G.) (sous la dir. de), *Histoire religieuse du Maine*, Tours, 1978.
- PEYRARD (Ch.), « La géopolitique jacobine à l'épreuve de l'Ouest », *Annales historiques de la Révolution française*, 1986/3.
- PEYRARD (Ch.), *Le jeudi fou de Ballon dans la Grande Peur*, Cahiers du collectif républicain de commémoration, n° 1, Le Mans, 1987.
- PIOGER (A.), « La garde national du canton de Parigné, Le Mans (1790-1848) », *La Province du Maine*, 1966.
- PIOLIN (Dom P.), *Histoire de l'Eglise du Mans sous la Révolution*, Paris, 1868, 4 vol.
- PLESSIX (R.), « Permanences et évolutions (XVI^e-milieu XIX^e siècle) » dans LEVY (A.) (sous la dir. de), *La Sarthe des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, 1983.
- PLESSIX (R.), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Sarthe*, Paris, 1983.
- PLESSIX (R.), « La crise de 1788-1789 », *La Vie mancelle*, 1987, n° 249 et 250.
- PLESSIX (R.), « Un synode au Mans... voici deux siècles », *La Vie mancelle*, 1988, n° 267.
- REINHARD (M.), *Le département de la Sarthe sous le régime directorial*, Saint-Brieuc, 1933.
- TRIGER (R.), *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, Mamers, 1889.
- VOVELLE (M.), « Les taxations populaires en février, mars et novembre 1792 dans la Beauce et ses confins », Actes du 82^e Congrès national des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1957, repris dans *Ville et campagne au XVIII^e siècle (Chartres et la Beauce)*, Paris, 1981.

Michel PERONNET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

L'expression révolution française est employée pour caractériser la période historique de dix années qui s'étend de 1789 à 1799 et dont l'influence s'exerce sur le monde entier.

On peut, par clarté, proposer un découpage de la période révolutionnaire en France et dans le monde :

- la régénération de la France (1789-1792)
- la Révolution en France (1792-1795)
- la Grande Nation républicaine (1795-1799)

LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE (1789-1792)

La France en 1789

La monarchie française de droit divin tire sa légitimité du temps : les successeurs de Clovis règnent depuis plus de 1 000 ans et leur pouvoir, ordonné par Dieu, est sanctifié lors du sacre en la cathédrale de Reims.

L'organisation des pouvoirs publics a atteint son plein épanouissement dès le règne de Louis XIV. Le roi en son conseil, grâce à des administrateurs, des généraux, des juges, des agents du trésor, assure l'exercice des droits fondamentaux de l'Etat : l'ordre public intérieur et les relations extérieures.



*Louis XVI, Roi de France
(Cl. Horvath)*



Marie-Antoinette,
Reine de France
(Cl. Horvath)

La société française est multiple : chaque groupe social a sa propre organisation, son statut particulier, ses droits et franchises, en un mot : ses privilèges. Les nombreux corps qui composent juridiquement cette société se réunissent en ordre dans les assemblées politiques convoquées par la monarchie : les états généraux.

On sait que le premier ordre du royaume est le clergé catholique. Le clergé séculier, composé de curés sous la direction des archevêques et évêques, assure le soin des âmes dans une paroisse. Le clergé régulier suit soit une vie contemplative de prières, soit une vie active de prédication, d'enseignement ou d'assistance. Pour assurer la subsistance de clercs, l'entretien des lieux de culte et tous les services rendus, l'église catholique possède des propriétés et perçoit un impôt : la dîme. On peut estimer que le clergé contrôle environ 20 % du produit national.

La noblesse est un ordre reposant sur l'hérédité ou, comme l'on dit à l'époque, sur la race ; les divisions internes de l'ordre sont multiples. On distingue par exemple, en ce qui concerne l'origine de la noblesse, une noblesse de race dont le départ se perd dans la nuit des temps, et une noblesse d'anoblis, dont le principe est la lettre d'anoblissement donnée par le roi pour récompenser des services éminents. On peut observer des différences dans le groupe noble, fondées sur l'exercice d'une activité, généralement viagère ; l'activité peut cependant devenir la caractéristique d'une maison, spécialement parmi le personnel des cours souveraines : dès lors se distingue une noblesse militaire et une noblesse parlementaire. En général, les propriétés foncières des nobles forment des seigneuries, à la fois unités économiques, unités fiscales et unités judiciaires. De nombreuses familles, la noblesse provinciale, vivent dans leur seigneurie. La noblesse forme un ordre dirigeant, occupant toutes les hautes fonctions de la cour, du clergé, de l'administration, de la justice et de l'armée. Tous les nobles jouissent d'exemptions fiscales importantes, allant jusqu'à la non imposition, profitent de marques d'honneur, comme le port de l'épée ou des places réservées dans les principales cérémonies de l'Eglise ou de la monarchie ; d'autres encore l'autorisent à surmonter sa maison d'une girouette, et à marquer maisons et dépendances de ses armoiries. Comme seigneur, il juge les paysans placés sous sa dépendance et organise la vie économique : il est le seul à pouvoir posséder des pigeons (droit de colombier) et à pouvoir chasser ou pêcher.

On désigne logiquement le dernier ordre du royaume

sous le nom de troisième, tiers, état, puisque le clergé est le premier et la noblesse le second, et l'on classe dans cet ordre tous ceux qui ne sont ni clercs, ni nobles. Comme le remarque Sieyès en 1789, le troisième ordre, qui représente à lui seul plus de 95 % de la population française, n'est rien. On peut estimer, en effet, le clergé régulier à 70 000 religieux et à environ 150 000 religieuses, et le clergé séculier à 50 000 prêtres. La noblesse représente environ 300 000 personnes. Les ordres privilégiés comptent environ 500 000 personnes sur une population totale estimée entre 25 et 28 millions.

Le tiers état se répartit entre plusieurs grands groupes sociaux et les distinctions, souvent nombreuses, rendent difficile une répartition sociale rigoureuse. On peut, en une certaine mesure, proposer une distinction entre le tiers des campagnes et le tiers des villes.

La paysannerie représente environ 70 à 80 % de la population française. On entend par paysannerie l'ensemble des personnes s'adonnant totalement ou partiellement à des activités agricoles. Il ne faut pas confondre paysans et ruraux dans la mesure où la société rurale est plus vaste que la société paysanne. En milieu rural vivent en effet la plupart des ecclésiastiques, la plupart des nobles, de très nombreux hommes de loi, spécialement des notaires, qui encadrent par la paroisse, par la seigneurie, par la justice, la société paysanne.

La plupart des paysans sont des tenanciers. Ils cultivent des terres qui sont grevées de certains droits reconnaissant la propriété éminente du seigneur. Le cens est une reconnaissance de cette propriété et il se paie à un taux fixe, en argent, de même le champart, payé en nature. A chaque mutation les lods et ventes payés au seigneur marquent ce droit éminent. Le tenancier est libre sur son exploitation et, mis à part le prélèvement pour le seigneur et le prélèvement décimal pour le clergé, il jouit de tous les revenus produits par la terre et peut aliéner sa terre et la transmettre.

Dans certains cas le propriétaire, seigneur ou clerc, ou le tenancier peuvent confier l'exploitation de leur domaine à des locataires qui signent un bail à temps fixant un loyer (fermage) ou stipulant un partage des récoltes (métayage). Certains fermiers possesseurs de trains de culture importants peuvent jouer un grand rôle dans la vie locale et même provinciale : le cas le plus célèbre est celui des fermiers d'Artois, pour lesquels a été créé le terme de fermocratie.



Les trois ordres en costume de cérémonie
(Cl. Horvath. Doc. B.N.)

Une main-d'œuvre rurale importante est employée dans les activités agricoles, soit comme domestiques, soit comme journaliers. Ces travailleurs salariés ajoutent quelque fois un complément à leurs ressources par des activités artisanales comme la filature ou le tissage des laines, lins, chanvres, voire soies et coton. Tous les membres de la communauté villageoise peuvent utiliser les ressources des terres communales, fournissant le bois de chauffage et le pacage pour quelques animaux.

La société paysanne est politiquement organisée autour de conseils politiques élus qui gèrent les affaires de la communauté. La diversité la plus grande règne dans les sociétés paysannes.

Dans les villes, capitale du royaume, capitales des provinces, grands ports, vit une société diversifiée, dans laquelle tous les ordres du royaume sont représentés : archevêques et évêques, gouverneurs et intendants, présidents des cours souveraines, curés, commis, juges et avocats.

Les gens de métier appartiennent pour la plupart à des corps de métier dirigés par des syndics. La hiérarchie est très stricte : après une longue formation, l'apprenti devient compagnon, après la confection d'un chef-d'œuvre le compagnon devient maître. Une réglementation extrêmement minutieuse vise à protéger le consommateur contre des fraudes éventuelles ou des dangers réels, à éviter la concurrence entre les producteurs, à fixer un juste prix en rétribution du travail et permettre au consommateur d'échapper aux manœuvres spéculatives des producteurs. Toute cette réglementation, héritée de l'époque médiévale, limitait la capacité d'entreprendre.

Une bonne partie du secteur productif échappe au régime des corps urbains : il s'agit du secteur rural. Des marchands achètent la matière première, la font travailler par des artisans ruraux, font faire ensuite en ville les finitions. Les draps du Languedoc, les toiles de Normandie et de Bretagne sont ainsi produits. Une bonne partie de la production industrielle entre dans le circuit du grand commerce international en échange des produits coloniaux.

Quelques manufactures se développent sans pour autant provoquer de grandes concentrations de main-d'œuvre : telles les forges d'Anzin ou celles d'Alsace appartenant à de Dietrich.

L'économie avait connu une bonne croissance tout au long du XVIII^e siècle, mais certains signes d'essouffle-

ment apparaissent alors que la concurrence anglaise devient redoutable pour les marchés traditionnels de la France. Les négociants, les armateurs, les manufacturiers font face à la concurrence, s'organisent et songent à peser sur le pouvoir politique pour obtenir son aide.

Dans les villes les plus engagées dans les activités économiques comme Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Nîmes, Marseille, la réduction du rythme des affaires provoque des fermetures d'ateliers ou des diminutions d'horaires. Dès l'année 1785, des associations se forment pour aider les ouvriers.

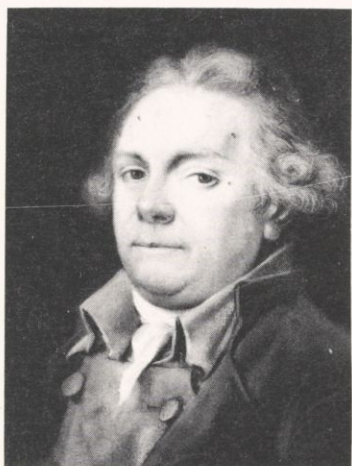
A un moment où les salaires piétinent, les prix des denrées alimentaires augmentent à cause d'une série de mauvaises récoltes dues à des accidents climatiques : orages violents et sécheresse excessive de l'été 1788, froid intense de l'hiver 88-89, qui gèle les semences en terre et détruit les arbres. Les prix ne cessent de monter durant le printemps 1789.

La "révolution" anglaise de 1688 avait provoqué un regain d'activité dans la vie intellectuelle et surtout déplacé les centres d'intérêt de l'œuvre d'art vers l'essai critique.

L'ouvrage de John Locke, *Traité sur le gouvernement civil*, développe l'idée qu'un contrat lie le pouvoir et le peuple et qu'il est dénonçable, précise l'organisation des pouvoirs publics en insistant sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif réservé au souverain et le législatif exercé par les citoyens par l'intermédiaire de représentants. Les idées de Locke inspirent toute la pensée politique du XVIII^e siècle, celle de Montesquieu (*L'esprit de lois*) ou de Rousseau (*Le contrat social*).

L'application des lois d'obligation religieuse catholique en France entraîne quelques affaires qui émeuvent l'opinion : la condamnation au bûcher du pasteur protestant Rochette, l'exécution du chevalier de la Barre pour blasphème, les affaires Calas et Sirven, dans lesquelles on soupçonnait les passions religieuses catholiques de s'être déchaînées contre des protestants. Voltaire, par des campagnes inlassables, réclamait la tolérance, c'est-à-dire la levée des lois d'obligation religieuse.

Ces affaires avaient attiré l'attention de l'opinion publique sur le fonctionnement de la justice en France, et notamment sur le recrutement des juges. L'office de juge, propriété achetée à prix d'or (vénalité), se transmet comme un patrimoine et l'on estimait que certains héritiers n'avaient pas fait les études nécessaires à l'exer-



Gabriel Moulaneuf, La Ferté-Bernard, 1747-1817, autoportrait daté, au dos, du « 20 brumaire an XIII de la République expirante » avec ce commentaire :

*« En naissant l'infortune entourait
mon berceau
Elle m'attend peut-être au bord de
mon tombeau
Je croyais y descendre libre
89 l'avait promis
Mais la liberté sans appui
Perd trop aisément l'équilibre
Si on la relevoit un jour
Que sa base soit la morale... »*

octobre, Gondé opère encore dans le Marollais avant de se diriger vers Le Mans, point de convergence des forces royales qui pénètrent dans la ville le 14 octobre à 4 heures du matin. Bénéficiant de l'effet de surprise, grâce à l'action d'un agent double, et de la désorganisation des forces républicaines consécutive aux blessures reçues par le général Simon dès le début de l'engagement, Bourmont s'empare de la ville malgré la résistance héroïque du chef de brigade Auvray et de la 40^e demi-brigade, formée de vétérans d'Arcole et de jeunes recrues, dans l'ancienne abbaye Saint-Vincent transformée en caserne. Au terme d'onze heures de combat, celui-ci décroche et retraite vers Ballon, perdant son drapeau et, au dire du chef royaliste, « ses chevaux, ses effets et son sabre ». S'enfuyant sous divers déguisements, les administrateurs propagent, à travers le département, une vague d'effroi tandis qu'en ville les royalistes pillent les caisses publiques, les dépôts d'armes et d'équipements, brûlent les archives mais respectent les personnes et les biens.

Cependant, des colonnes de secours de Tours et d'Alençon, des détachements de toutes les gardes nationales des cantons convergent vers Le Mans, ville ouverte que, prudemment, les royalistes abandonnent chaque nuit. Elles la reprennent dans celle du 17 au 18 octobre, « mangent chez les bourgeois » et bivouaquent dans les rues et les églises du centre ou sous les Halles. Le lendemain, des habitants des bas quartiers et une fraction des troupes tentent une mise à sac, Auvray, nommé commandant de la place s'y oppose avec succès et calme les esprits. Les unités d'intervention s'éloignent, une colonne poursuit les chouans. Dans les mois qui suivent, plus que l'action des militaires, la volonté d'Auvray qui ordonne à ses subordonnés « de protéger le libre exercice de tous les cultes (car) les maux qui ont ravagé nos contrées n'ont été produits que par la persécution » et la politique du Premier Consul rétablissent l'ordre.



Achévé d'imprimer
en décembre 1988
par

REBOUL IMPRIMERIE
typo / offset / photo-compo
42000 SAINT-ETIENNE

Dépôt légal : 4^e trimestre 1988
N^o d'imprimeur : 418

La

René PLESSIX

RÉVOLUTION

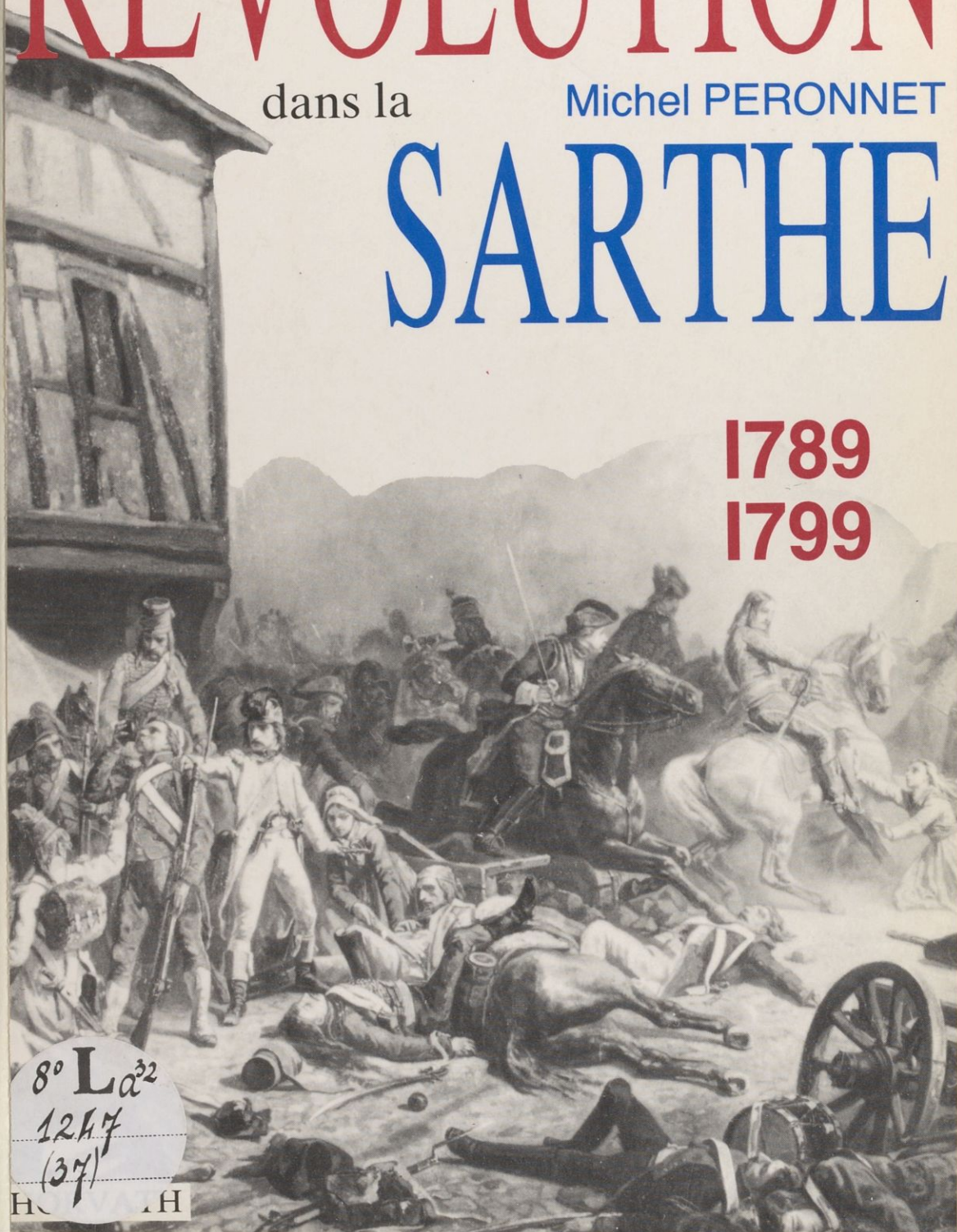
dans la

Michel PERONNET

SARTHE

1789

1799



8° La³²

1247

(37)

H. H.